



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

Affaire suivie par : Magali BIRAT

N°D2023-30-CP

OBJET : ATELIERS EAC THÉÂTRE DANS LE CADRE DU PARCOURS « JE SUIS TIGRE » – COMPAGNIE ORCA THÉÂTRE – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le programme de parcours EAC 2022-2023 proposé dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle et présenté en Commission Culture en date du 26 octobre 2022 ;

Vu la décision n°D2023-26-CP en date du 13 février 2023 approuvant le contrat de cession avec la Compagnie Groupe de Noces Danses Images » autour du spectacle « Je suis Tigre » qui sera représenté le 04 mai 2023 à 10h30 et 14h30 au centre culturel à Fumel ;

Vu l'offre d'éducation d'ateliers artistiques de la compagnie Orca Théâtre à destination des classes participantes, dont le siège est situé au lieu-dit Pepeyrou – 47500 Saint-Front-sur-Lémance, et proposée dans le cadre du spectacle « Je suis Tigre » ;

Vu les ateliers qui se dérouleront sur les mois de mars au sein des établissements scolaires ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) - D'approuver l'offre de prestation en référence pour des ateliers EAC Théâtre pour un montant global de 4 680,00 € TTC ;

2°) – De prendre en charge les frais de transport liés aux ateliers éducatifs et artistiques pour un montant de 666,20 € TTC ;

3°) – De prévoir cette dépense au budget 2023, payable par virement bancaire ou administratif à réception de la facture ;

4°) – D'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente en charge de la Culture à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

AR Prefecture

047-200068930-20230216-D2023_30_CP-AR
Reçu le 21/02/2023

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 16 février 2023



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 21 février 2023
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 21 février 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com